

Arrêté n° 20/275/CM

Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001/8065/20/CM du Conseil de la Métropole du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

CONSIDÉRANT

- Qu'en vertu de l'article L. 1424-24-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au Conseil d'administration du SDIS sont élus par les présidents d'EPCI au scrutin proportionnel au plus fort reste parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres ;
- Que les EPCI doivent être représentés par 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants ;
- Que compte tenu de la situation spécifique dans le département des Bouches-du-Rhône de la Métropole Aix-Marseille-Provence, seul EPCI disposant de la compétence incendie, celle-ci se retrouve seule électrice ;
- Qu'il revient ainsi à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence de procéder à la désignation des 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour siéger au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 Octobre 2020

ARRETE

Article 1 :

Sont désignés pour représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône, les élus suivants :

- Monsieur Patrick Boré, titulaire
- Madame Béatrice Chiavassa-Bonfillon, titulaire
- Monsieur Christian Nervi, titulaire
- Madame Christine Capdeville, titulaire
- Monsieur François Bernardini, titulaire
- Monsieur Laurent Belsola, titulaire
- Monsieur René-Francis Carpentier, suppléant
- Monsieur Olivier Frégeac, suppléant
- Monsieur Pascal Montécot, suppléant
- Monsieur Jean-Marie Léonardis, suppléant
- Monsieur Yves Vidal, suppléant
- Monsieur Gaby Charroux, suppléant.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 octobre 2020

Martine VASSAL